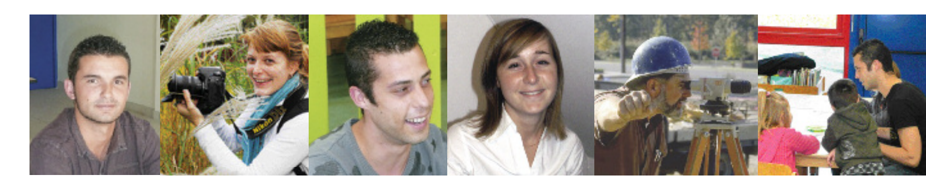


Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

CONSEIL
ORGANISATION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

Des métiers, un avenir...

Et si votre réussite passait par la fonction publique territoriale ?



Guide d'information de la fonction publique territoriale
Édition 2015-2016 - lycéens et étudiants




CDG59

Vous êtes lycéen ou étudiant ? Plus que tout, vous souhaitez réussir votre vie professionnelle ?

Nous le savons, cette réussite passe par l'accès à un emploi durable et épanouissant. Voilà pourquoi nous venons à votre rencontre, à travers ce guide, pour vous parler de la fonction publique territoriale et de la richesse de ses missions.

Alors que les jeunes représentent l'avenir de la fonction publique, trop peu d'entre eux savent qu'elle leur offre un large panel de métiers.

Et parce que le fonctionnement des organismes publics peut paraître complexe, voici un guide plus que jamais pratique, offrant des informations concrètes sur l'administration française, le rôle et les missions des collectivités, les concours pour entrer dans la fonction publique ou encore tous les contacts utiles.

Tout est là pour vous faciliter l'accès à l'univers de la fonction publique territoriale… Parce que nous aussi, nous souhaitons votre réussite.

Ce guide vous est offert par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

On nous appelle Cdg59… Qui sommes-nous ?

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59) est un établissement public au service des élus locaux et de leurs collectivités.

Créés par la loi du 26 janvier 1984, les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont présents dans chaque département. Ils assurent des missions de conseil sur des problématiques liées à la vie des collectivités, mais également de prévention (médecine préventive, risques professionnels…), d'emploi public, de gestion des carrières des agents territoriaux ou encore d'organisation des concours.

Aujourd'hui, les centres de gestion de la fonction publique territoriale s'ouvrent de plus en plus au grand public de par la diversité et la richesse de leurs missions.

Le Cdg59 quant à lui, partenaire privilégié de toutes les collectivités du Nord, s'implique, dans la promotion de l'apprentissage dans le secteur public.

Pour mieux nous connaître encore, rendez-vous sur www.cdg59.fr.

Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook et Twitter.



Sommaire



À la découverte du fonctionnement de notre pays

Pas facile de se retrouver dans le labyrinthe de l'administration française. Pourtant, dès 18 ans, tu peux voter et donner ton avis sur la gestion de ta ville, de ton département, de ta région, ou encore sur la meilleure façon de gouverner la France.
Ce guide est donc là pour te donner quelques repères sur le fonctionnement de notre démocratie afin d'éclaircir tes choix mais aussi de te faire découvrir l'ensemble des acteurs publics qui sont à ton service chaque jour.



Gouvernement, ministres, députés, sénateurs... Je suis perdu(e) ! Comment ça marche ?

Palais Bourbon à Paris.

© Assemblée nationale - 2008

La République française en clair

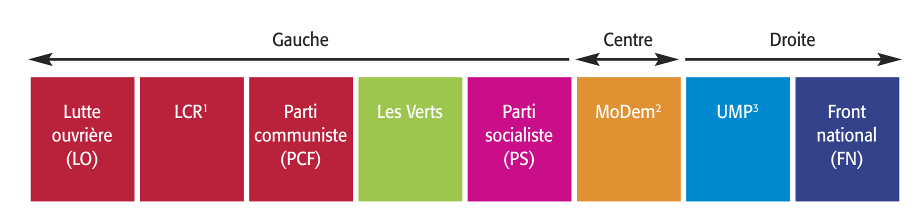


La France fut pendant une longue période une monarchie jusqu'à à la Révolution française. La monarchie est alors renversée et la Ire République est proclamée en 1792. Après ces événements, les détours de l'histoire ont vu plusieurs régimes se succéder, et par là même plusieurs républiques jusqu'en 1958. Aujourd'hui, la France connaît sa Ve République, héritage de nombreuses luttes des Français depuis 1792 pour défendre leurs droits de citoyens et instaurer une démocratie.

Une constitution, qui est le texte juridique le plus important d'un pays, définit les institutions composant l'État. La Constitution de 1958 pose les principes fondamentaux de la Ve République comme la séparation des pouvoirs ou le respect des droits fondamentaux des citoyens. Ainsi, l'article 1 énonce que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

La France est donc aujourd'hui une démocratie, ce qui signifie que les citoyens élisent leurs représentants pour gouverner le pays. Les Français ont donc un droit et une liberté d'expression qu'ils n'avaient pas auparavant. Ce système démocratique permet à plusieurs courants politiques de se présenter aux différentes élections. Les Français sont donc libres de choisir leur parti politique en fonction des idées véhiculées, des programmes proposés ainsi que des candidats.

Pour te repérer dans la vie politique, il faut donc savoir que les partis politiques sont dits de gauche ou de droite selon les idées qu'ils défendent. Voici un schéma pour te présenter les principaux partis politiques aujourd'hui en France :



1 Ligue communiste révolutionnaire
2 Mouvement démocrate
3 Union pour un mouvement populaire



Qui fait quoi ?

La France est représentée par un président de la République élu par les Français pour une durée de cinq ans. On dit qu'il est élu au suffrage universel* direct car ce sont les Français qui votent directement pour lui.
Après son élection, le président de la République choisit son Premier ministre. Ce dernier forme un gouvernement composé de plusieurs ministres. Chacun d'eux aura des responsabilités en lien avec la vie des Français et le fonctionnement du pays : l'économie, la justice, la culture, l'éducation nationale…
Pour concrétiser les décisions et les projets du gouvernement, il est nécessaire d'élaborer des lois. Le gouvernement s'adresse alors au Parlement qui représente les citoyens et qui vote pour adopter ou non les projets de loi. Les propositions de loi peuvent également venir du Parlement lui-même.
Par ailleurs, selon le titre V de la Constitution, le gouvernement est contrôlé par le Parlement.

Le Parlement : le cœur de notre démocratie

Pour bien fonctionner, la France est régie par des institutions, parmi lesquelles les plus importantes : l'Assemblée nationale et le Sénat. À elles deux, elles forment le Parlement. Celles-ci sont chargées de débattre et de voter les lois mais aussi de contrôler l'action du gouvernement afin d'être les garantes de notre démocratie.

Le député, porte-parole de tous les Français

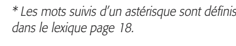


Des écoliers visitent l'Assemblée nationale avec le député Bernard Roman.

Les députés, qui siègent à l'Assemblée nationale, sont élus pour cinq ans. L'élection des députés se déroule au sein des circonscriptions qui sont des territoires bien définis dont le nombre d'habitants est similaire. C'est pourquoi une grande ville peut être composée de plusieurs circonscriptions, alors qu'en zone rurale une circonscription regroupe plusieurs communes. Il y a un député par circonscription, soit 577 députés au total.
Contrairement à une idée très répandue, le rôle du député ne se limite pas à un territoire. Il est un élu de la nation dans une circonscription.
L'Assemblée nationale siège au Palais Bourbon à Paris, également surnommé la maison des citoyens.

Qui sont les sénateurs ?

Les sénateurs sont eux élus pour six ans. Contrairement aux députés, les sénateurs ne sont pas élus directement par les Français mais par des élus locaux que l'on appelle grands électeurs, c'est-à-dire les maires, les conseillers municipaux (représentant les communes), les conseillers régionaux (représentant les Régions), les conseillers généraux (représentant les Départements) ainsi que par les députés.
Tout comme les députés, les sénateurs proposent, débattent et votent les lois. Ils assurent également une mission de contrôle du gouvernement. Cependant, ils ne représentent pas tous les citoyens mais agissent au nom des communes, des départements et des régions, à savoir les collectivités territoriales. Certains sénateurs représentent l'intérêt des Français résidant à l'étranger.
Le Sénat se réunit au Palais du Luxembourg à Paris.



** Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le lexique page 18.*



3 questions à Bernard Roman

député socialiste (PS)
de la première
circonscription du Nord



Pouvez-vous expliquer la différence entre un sénateur et un député ?
La grande différence vient du fait que les sénateurs ne représentent pas directement les Français puisqu'ils sont élus au second degré par les conseillers régionaux, les conseillers généraux, les élus municipaux et les députés. Nous, députés, sommes élus directement par les Français, voilà pourquoi je considère être plus que jamais leur porte-voix, particulièrement lorsque je suis dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous présenter aux élections législatives ?
L'idée de pouvoir faire entendre la voix des citoyens en « fabriquant » la loi est pour moi une fabuleuse mission. Ce choix est aussi la continuité d'un long parcours de militant et d'élu local (adjoint à la ville de Lille lors de ma première candidature).

Quels sont les aspects de votre fonction que vous préférez ?
Être l'un des 577 députés français est une immense fierté et toutes les missions qui en découlent sont importantes pour le quotidien de mes concitoyens. Il faut cependant toujours trouver le point d'équilibre entre la nécessité de rester proche de ses électeurs en allant à leur rencontre et la présence à l'Assemblée nationale où le débat parlementaire est toujours très prenant et exaltant.

3 questions à Françoise Hostalier

députée UMP
de la quinzième
circonscription du Nord



Quelles sont les conséquences de votre travail de députée sur la vie d'un jeune citoyen ?
Nous agissons sur le quotidien des plus jeunes en réformant par exemple le fonctionnement de l'école primaire ou les programmes scolaires. Mais les députés pensent aussi au futur de ces citoyens en adoptant des lois sur la protection de l'environnement afin de préparer l'avenir de la planète.

Comment s'organise la vie d'un député entre son travail à l'Assemblée et sa circonscription ?
Pour ma part et comme beaucoup de députés, je suis le lundi, le jeudi après-midi et le vendredi à ma permanence dans ma circonscription. Le mardi, le mercredi et le jeudi matin, je suis à l'Assemblée nationale. Et le week-end, je suis sur le terrain, c'est-à-dire au contact de mes électeurs au travers de différents événements locaux.

Que vous a appris votre fonction de députée ?



Petit mémo sur la loi et son élaboration

Pour un m@x d'infos

Site officiel de la présidence de la République française :
www.elysee.fr

Portail du Premier ministre et du gouvernement :
www.premier-ministre.gouv.fr

Site officiel de l'Assemblée nationale :
www.assemblee-nationale.fr

Site officiel du Sénat :
www.senat.fr

Portail d'information sur les institutions et la vie publique :
www.vie-publique.fr

Portail de l'administration française pour vous aider dans toutes vos démarches :
www.service-public.fr

Site officiel diffusant une grande partie des textes de loi en vigueur dans notre pays :
www.legifrance.gouv.fr

La grande machine qui fait vivre un pays au quotidien doit maintenant te paraître moins complexe. Comme tu l'as déjà certainement remarqué, de nos jours, avec l'ouverture des frontières, les pays ne peuvent plus vivre isolés les uns des autres. C'est pourquoi la France adhère à l'Union européenne.

La loi, c'est quoi ?

C'est un texte imposant la même règle, sur un sujet particulier, pour tous les Français qui doivent la respecter. La loi est votée par le Parlement, c'est-à-dire par les députés et les sénateurs. Elle s'applique à tous et de la même manière : nous sommes égaux devant la loi.

À quoi sert la loi ?

La loi détermine des règles qui seront appliquées de la même manière sur tout le territoire. Ces règles sont là pour que la vie en collectivité se fasse dans le respect des libertés de chacun.
Par exemple, c'est grâce à une loi de 1881 que tu peux avoir accès à l'enseignement public et gratuit. Avant cela, seuls les enfants dont les parents avaient les moyens de payer l'inscription étaient scolarisés.

Comment se fait la loi ?

Voici un schéma qui te permettra de mieux comprendre les différentes étapes d'élaboration d'une loi :

Qui propose la loi ? INITIATIVE

Le gouvernement : projet de loi examiné et éventuellement adopté en Conseil des ministres

Les parlementaires : proposition de loi

Inscription à l'ordre du jour d'une des deux assemblées

ÉTUDE, DISCUSSION ET VOTE

Examen en commission parlementaire*

Assemblée nationale — Navette — Sénat

Accord des deux assemblées : loi adoptée

Désaccord entre les deux assemblées

Désignation d'une commission paritaire* par le gouvernement

Dernier vote des deux assemblées : l'Assemblée nationale a le dernier mot

Loi adoptée

EXÉCUTION DE LA LOI

Le président de la République promulgue la loi

Elle est publiée au Journal officiel

Le gouvernement exécute la loi en prenant éventuellement des décrets d'application

La justice veille au respect de la loi par les citoyens

Pouvoir exécutif — Pouvoir législatif — Pouvoir judiciaire

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le lexique page 18.



Nous sommes tous des Européens !

L'Union européenne (UE) semble souvent éloignée de notre quotidien. Et pourtant, on en entend parler pratiquement tous les jours. Il devient donc indispensable d'apprendre à connaître l'Union européenne pour nous, citoyens européens. Alors voici quelques informations pour mieux comprendre cette institution.

L'UE en bref :

Petite définition pour bien commencer

L'Union européenne est une association de pays européens qui se sont unis pour mettre en commun leurs moyens, leurs richesses, afin de mener des actions plus efficaces en matière, par exemple, d'agriculture, de commerce, de culture, d'éducation, d'aide aux plus démunis…

Qui sont les membres de l'Union européenne ?

Les membres de l'UE sont tous des pays européens. Toutefois, tous les pays du continent européen ne font pas partie de l'Union. Depuis janvier 2007, les États membres sont au nombre de 28 :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
Aujourd'hui, 2 pays sont candidats pour faire partie de l'Union européenne : la Turquie et la Macédoine.

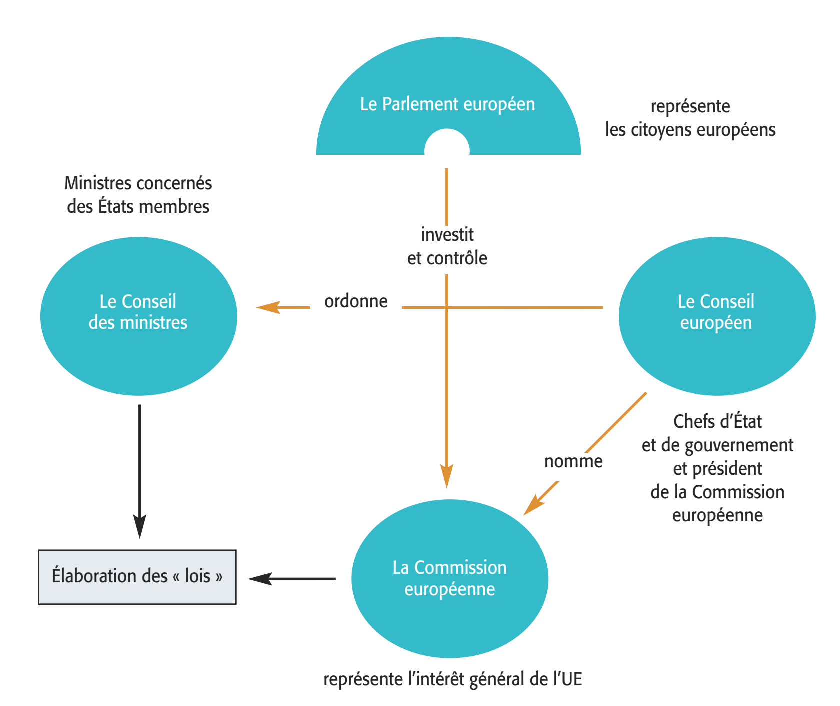


L'Union européenne : États membres et candidats à l'entrée dans l'Union européenne.



Petit mode d'emploi des institutions européennes

Rien de mieux qu'un schéma pour comprendre !



Connais-tu les députés européens ?

Depuis 1979, les 785 députés du Parlement européen sont élus tous les cinq ans au suffrage universel direct. Cependant, les modes de scrutin sont différents selon les pays.



As-tu déjà entendu parler du traité de Lisbonne ?

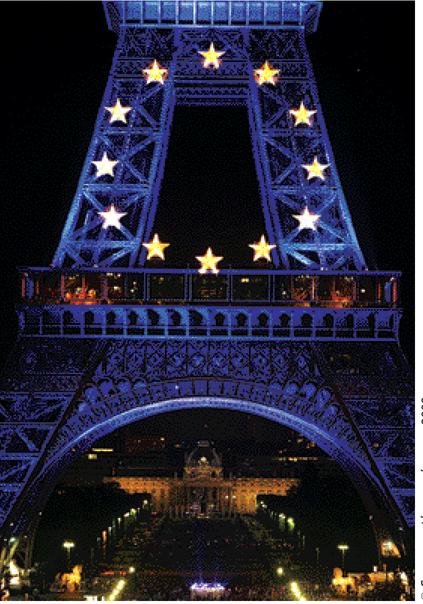
L'Union européenne s'est dernièrement agrandie en acceptant, depuis 2004, 12 nouveaux pays membres. Il est donc devenu nécessaire d'adapter son fonctionnement à ce nouveau contexte. Un premier texte a été proposé : le traité instituant une constitution pour l'Europe. Néanmoins, les électeurs français et hollandais ont rejeté cette constitution lors des référendums* des 29 mai et 1er juin 2005. Le processus de ratification* a donc échoué.

Les chefs d'État et de gouvernement se sont alors accordés, en 2007, pour relancer la réforme de l'UE. Ils ont adopté un nouveau texte les 12 et 13 décembre 2007 à Lisbonne. Il s'agit donc du traité de Lisbonne qui doit maintenant être ratifié dans les 27 États membres. Cette étape s'est déjà déroulée avec succès en France. À l'inverse, les Irlandais ont majoritairement dit « non » le 12 juin 2008 à ce nouveau traité. La procédure de ratification se poursuit dans les autres pays.

Parmi les mesures importantes de ce traité, notons le renforcement du pouvoir du Parlement, la dotation de l'UE d'une personnalité juridique qui lui permettra de signer des accords en son nom, de nouveaux droits pour les citoyens européens.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le lexique page 18.

Depuis janvier 2015, la Lettonie préside l'Union européenne. La durée du mandat est de six mois. En juillet 2015 le Luxembourg lui succédera. Puis, les Pays-Bas et la Slovaquie pour 2016.







Que fait l'Union européenne pour toi ?

Si tu es déjà étudiant, tu as, grâce à l'Union européenne, la possibilité de partir un semestre ou une année étudier dans un autre pays membre de l'UE dans le cadre du programme Erasmus.

L'Union européenne apporte aussi son soutien financier à de nombreux projets réalisés par les collectivités territoriales en France dans de multiples domaines : construction d'établissements scolaires, rénovation de musées comme le musée Matisse au Cateau-Cambrésis, aide à certains projets associatifs liés à l'insertion professionnelle, la solidarité, la création d'entreprise, l'égalité des chances…

À titre d'exemple dans notre département, l'aide européenne a permis la rénovation du quartier de l'Alma à Roubaix. Le rectorat de l'Académie* de Lille a également reçu des subventions afin de mettre en place un programme de lutte contre l'illettrisme.

L'Europe fait partie de notre quotidien, elle contribue bien souvent à l'améliorer. Nous ne pouvons l'ignorer : nous sommes tous des Européens.

Pour un m@x d'infos

Le portail de l'Union européenne, Europa : europa.eu/index_fr.htm

Le site de la Commission européenne : ec.europa.eu/index_fr.htm

Le site du Parlement européen : www.europarl.europa.eu



Nous venons d'aborder les différentes institutions qui organisent la vie publique à l'échelle nationale et européenne. Près de chez nous, il y a aussi des organisations publiques à notre service ! Utiles au quotidien, il est important de les connaître.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le lexique page 18.



Les collectivités territoriales, késako ?

Commençons par les bases !

Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises qui ont en charge les intérêts de la population d'une zone géographique précise. Une collectivité territoriale a des missions spécifiques attribuées par l'État et qu'on appelle des compétences.

La définition et l'organisation des collectivités territoriales sont déterminées par la Constitution* (art. 34 et titre XII), les lois et les décrets.

Le savais-tu ? Les collectivités territoriales sont :
- les communes,
- les départements,
- les régions.



Mairie



Hôtel du Département du Nord



Hôtel de la Région
Nord-Pas de Calais

Il existe également quelques collectivités qui n'appartiennent pas à ces trois principales catégories et qui ont un statut particulier :
- les collectivités d'outre-mer :

Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française et, depuis la loi organique du 21 février 2007, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

En France, il y a 36 681 communes dont Paris qui est notre capitale. Nous comptons également 101 départements regroupés au sein de 22 régions, qui passeront à13 en janvier 2016.

A cette date, notre région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, comptera :
- 5 départements : le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne, l'Oise et la Somme.
- 3 839 communes.

Ce seront donc près de 6 millions d'habitants qui se répartiront sur un territoire de 31 964 km2.

Quant au département du Nord, il compte à ce jour :
653 communes pour une superficie de 5 742 km2 qui accueillent une population de 2 555 020 habitants.



Comment fonctionne une collectivité territoriale ?

Prenons l'exemple d'une commune : le maire et le conseil municipal décident des actions à mener en faveur de la ville et des habitants. Ce sont alors les services de la ville qui mettent en œuvre ces décisions.

Chaque collectivité territoriale fonctionne un peu de façon identique : il y a un conseil de représentants élus par les citoyens. Pour le Département, il s'agit du Conseil général et pour la Région, du Conseil régional. Les élus prennent les décisions qui permettent d'organiser la vie de la collectivité, de ses administrés et de son personnel, et qui sont ensuite appliquées par les différents services (affaire sociales, logement, état civil…).

La décentralisation, on en entend souvent parler, mais on ne sait pas ce que c'est !

C'est le processus par lequel l'État transfère un certain nombre de ses compétences à des autorités distinctes, c'est-à-dire les collectivités territoriales. Celles-ci disposent alors d'une certaine autonomie de décision et gèrent leur propre budget.

De nombreux actes de la vie quotidienne se réalisent désormais sans la participation de l'État : permis de construire, construction et rénovation des collèges et lycées, certaines infrastructures routières… et tout cela grâce à la loi Deferre du 2 mars 1982 relative « aux droits et libertés des communes, départements et régions ». Cette loi représente une des plus grandes réformes institutionnelles des trente dernières années et a été adoptée sous le gouvernement de **Pierre Mauroy**, alors Premier ministre de François Mitterrand.
Depuis, d'autres lois ont poursuivi ce processus de décentralisation. Les collectivités territoriales se sont vues confier de nouvelles compétences. Par exemple, la démocratie locale a été développée afin de permettre aux citoyens de participer à la prise de décision locale, la gestion du RMI a été confiée aux départements et les communes peuvent agir en matière de logements sociaux et étudiants.

À savoir :
Pierre Mauroy a également été président du Conseil régional du Nord-Pas de Calais, maire de Lille et président de la communauté urbaine de Lille (actuelle Métropole Européenne de Lille).



Les collectivités territoriales, késako ?

À quoi servent les collectivités territoriales ?

Ces institutions offrent un service public de proximité. Ce sont des actions dont tu profites dans ta vie de tous les jours et qui te sont proposées par les collectivités territoriales. Ta vie quotidienne serait complètement différente, voire compliquée, si les collectivités territoriales n'existaient pas. Leurs compétences se répartissent approximativement de la manière suivante :

Région

- **Transports :**
  les trains TER...
- **Formation professionnelle et apprentissage**
- **Construction des lycées**
- ...

Département

- **Action sanitaire et sociale :**
  l'aide à la petite enfance, le RMI...
- **Entretien des routes**
- **Construction des collèges et transport scolaire des collégiens**
- ...

Commune

- **Logement**
- **Voirie communale**
- **Écoles maternelles et primaires**
- **Équipement sportif**
- ...



Que font les collectivités territoriales pour toi ?

Ta commune s'occupe des différents équipements sportifs et culturels de la ville : médiathèque, terrains de sport, skatepark... Plus important encore, la commune est responsable des crèches, des écoles maternelles et primaires. Elle s'occupe également des permis de construire, de l'enseignement artistique (musique, danse, théâtre) et peut jouer un rôle dans l'action économique.



Dans un centre de planification familiale.

Le Conseil général est principalement engagé auprès de la population en matière d'aide sociale et de prévention santé. Ainsi, le Département te propose, par exemple, un dépistage gratuit des différentes MST (maladies sexuellement transmissibles) comme le SIDA. De plus, les différents centres de planification familiale où tu peux recevoir gratuitement de l'information, des conseils et de l'aide sur la contraception, la sexualité, sont gérés par le Département. Plus largement, le Département a en charge la construction et la rénovation des collèges, l'aménagement des routes, l'aide aux personnes âgées...

La construction et l'entretien des lycées font partie des actions de la Région. Cette collectivité a aussi un rôle dans la protection de l'environnement. Par exemple, elle protège la nature au sein du Parc régional des Caps et Marais d'Opale où tu as peut-être eu l'occasion de te promener. La Région est un acteur majeur dans de nombreux domaines comme le développement économique, la formation professionnelle, la culture.

Les collectivités gèrent un très grand nombre de compétences et sont toujours très soucieuses des jeunes de leur territoire. C'est pourquoi elles leur proposent de nombreux services, programmes ou encore aides financières. Alors n'hésite pas à te renseigner directement auprès des différents services publics.

Pour un m@x d'infos

Site officiel du Département du Nord : **www.cg59.fr**

Site officiel de la Communauté urbaine d'Arras : **www.cu-arras.fr**

Site officiel de la Communauté urbaine de Dunkerque : **www.communaute-urbaine-dunkerque.fr**

Site officiel de Lille Métropole Communauté Urbaine : **www.lillemetropole.fr**

Portail d'information sur les institutions et la vie publique : **www.vie-publique.fr**

Et l'intercommunalité, tu connais ?

L'intercommunalité désigne les différentes formes de coopération entre les communes. Parmi ces formes de coopération, il y a le syndicat de communes, la communauté urbaine, la communauté d'agglomération, la communauté de communes. Cela permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public pour assurer ensemble certains services publics. Il s'agit généralement de la collecte des ordures ménagères, des services de l'eau et d'assainissement, des transports collectifs. Cette coopération permet de mutualiser les moyens et donc d'agir de manière plus efficace et plus rationnelle.



Un TER Nord-Pas de Calais en gare de Lille-Flandres



Lexique

Académie
C'est la structure de l'État qui organise et contrôle l'enseignement, c'est-à-dire l'Éducation nationale, au sein de chaque région.

Commission paritaire
En cas de désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale, le Premier ministre convoque une commission mixte paritaire, composée de sept députés et de sept sénateurs. La commission cherche alors à parvenir à un accord commun sur le texte.

Commission parlementaire
Elle répond au besoin de l'Assemblée nationale d'étudier en groupe plus restreint les projets et propositions de loi avant leur étude en séance publique. Il y a six commissions parlementaires qui sont chacune compétentes dans un domaine précis.

Constitution
Texte juridique supérieur à tous les autres qui définit les bases du système institutionnel et politique d'un pays.

Pouvoir exécutif
Désigne la fonction qui a pour objet de mettre en exécution la loi et l'ensemble des règles en vigueur dans l'État.

Pouvoir judiciaire
Désigne la fonction qui a pour but de régler les litiges. C'est le pouvoir qui surveille l'application de la loi et des autres textes juridiques.

Pouvoir législatif
Désigne la fonction d'édiction des règles générales. C'est celui qui a le pouvoir d'élaborer la loi.

Ratification
Acte légal de confirmation d'un traité international. Elle prend différentes formes selon les pays. En France, il s'agit d'une ratification soit par le Parlement, soit par référendum.

Référendum
Consultation directe du peuple par voie électorale.

Suffrage universel
Vote ouvert à tous les citoyens majeurs, hommes ou femmes, et sans discrimination aucune.





À la découverte de la fonction publique territoriale

Nous venons de voir ensemble comment fonctionnent les grandes institutions de notre pays. Nous avons abordé le travail des ministères, du Parlement, de l'Europe et des collectivités territoriales. Il est essentiel de savoir que ces acteurs publics ne fonctionnent pas seuls, comme par magie ! Ce sont en réalité des milliers de personnes qui travaillent chaque jour pour ces institutions afin d'assurer les nombreux services proposés à tous les citoyens. L'ensemble de ces personnes qui exercent leur métier au profit de l'intérêt général forme la fonction publique. Ce sont les fonctionnaires. Tu penses connaître la fonction publique ? Tu te dis peut-être que ce n'est pas fait pour toi ? Mais sais-tu ce qu'est la fonction publique territoriale ? Découvre les opportunités que te propose la fonction publique territoriale et dis adieu aux idées reçues !



Cliché n°1 :

« Travailler dans la fonction publique, c'est forcément être employé par l'État. »

Faux.
Il existe en France trois types de fonction publique.

La fonction publique d'État 2 476 500* fonctionnaires qui travaillent dans :	La fonction publique hospitalière 1 172 600 * fonctionnaires qui travaillent dans :	La fonction publique territoriale 1 951 400 * fonctionnaires qui travaillent dans :
- un service de l'État (ministères, préfectures) - l'Éducation nationale (professeurs, enseignants) - un établissement public attaché à l'État (par exemple l'ANPE)	- un établissement public sanitaire et social (centres hospitaliers, maisons de retraite)	- une collectivité territoriale (communes, Départements, Régions) - un établissement public administratif (office HLM, CDG59...) ou un établissement public intercommunal

* Source INSEE - Chiffres 2013

Les employeurs dans la fonction publique sont multiples. D'autant plus qu'aujourd'hui, il est même possible de travailler pour l'Union européenne en faisant partie du personnel permanent des institutions européennes, l'équivalent d'une « fonction publique européenne ».

Avec 36 681 communes,
101 départements,
22 régions (13 régions en janvier 2016)
et 19 000 établissements publics locaux,

ce sont près de 55 000 organismes qui recrutent dans la fonction publique territoriale !

De plus, les collectivités territoriales exercent des compétences variées. Elles offrent donc une palette de métiers très diversifiée.

« Ce qui me plaît dans la fonction publique ? La diversité ! »
Ludovic, contrôleur de travaux

« Ce que j'aime dans mon métier, c'est que j'ai une liberté de décision. J'organise mon travail comme je le souhaite. »
Jérémie, animateur

« Quand je suis entré dans la fonction publique, je ne pensais pas qu'à mon âge on me donnerait des responsabilités. J'encadre une équipe de dix personnes, c'est formidable de sentir que l'on me fait confiance. »
Kamel, ingénieur en informatique

Pour un m@x d'infos

Le site national des centres de gestion de la fonction publique territoriale :
www.fncdg.com



Sept familles de métiers

- Filière sportive : 1,1 % des effectifs de la fonction publique territoriale
- Filière animation : 4,7 %
- Filière police municipale et sapeurs-pompiers : 3,4 %
- Filière culturelle : 3,6 %
- Filière médicosociale : 12,8 %
- Filière administrative : 21,9%
- Filière technique : 44,5 %

Faux.
La fonction publique territoriale représente un grand éventail de métiers différents qui se répartissent au sein de sept filières distinctes.

« Quand on voit une mairie, on s'imagine qu'il n'y a que des bureaux derrière. Or la fonction publique c'est loin d'être que ça. La preuve, moi je suis photographe et je m'aperçois que presque tous les corps de métier sont représentés dans la fonction publique territoriale. »

Anaïs, photographe



« Dans mon métier, je suis très souvent sur des chantiers, la fonction publique territoriale est donc loin de l'image administrative qu'on s'en fait. C'est aussi des gars de terrain. »

Ludovic, contrôleur de travaux

Au sein de chacune de ces filières, il est possible d'exercer des métiers de trois catégories différentes correspondant chacune à un niveau hiérarchique :

- Catégorie A :
  Postes d'encadrement, de direction, de conception…
  Cadres supérieurs, ingénieurs, médecins, administrateurs…
- Catégorie B :
  Fonctions d'application et de maîtrise, cadres intermédiaires, techniciens...
- Catégorie C :
  Emplois d'exécution, employés administratifs, agents d'entretien, ouvriers...

Effectifs de la fonction publique par catégorie fin 2012, en %

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Fonction publique d'État	54,6	25,2	20,1
Fonction publique territoriale	9,2	13,6	77,1
Fonction publique hospitalière	30,2	20,4	49,4

Sources : DGAFP, DHOS, Drees, Insee.

Pour un m@x d'infos

Le site du ministère de la fonction publique :
www.fonction-publique.gouv.fr

Le site du Centre National de la Fonction Publique Territoriale :
www.cnfpt.fr

Au total, la fonction publique territoriale représente plus de 250 métiers différents !

Les collectivités territoriales recrutent par exemple des architectes, des cuisiniers, des animateurs de relais assistantes maternelles, des enseignants de musique, danse ou art plastique.
Que tu souhaites exercer un métier traditionnel ou insolite, la fonction publique territoriale peut t'offrir des opportunités. Avec en plus, la possibilité de choisir ton employeur.



Cliché n°3 :

« De toute façon, il n'y a pas d'avenir dans la fonction publique ! »

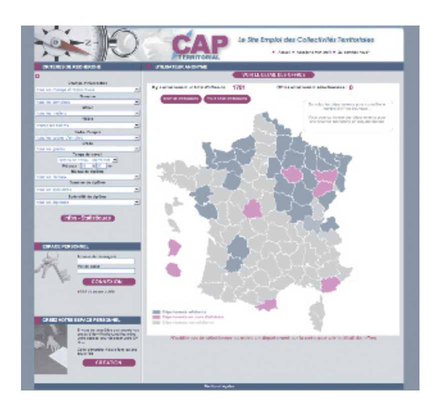
Faux.

La fonction publique territoriale est la plus dynamique des trois fonctions publiques !

C'est elle qui enregistre la plus forte augmentation de ses effectifs ces vingt dernières années, avec une croissance annuelle moyenne de 2,7 %.

En effet, la fonction publique territoriale recrute jusqu'à 30 000 agents publics par an !

Par ailleurs, d'ici 2015, près d'un fonctionnaire territorial sur deux partira à la retraite. Et s'ils ne seront pas tous remplacés, ce sont de nombreux postes qui vont se libérer dans les années à venir. Alors n'hésite pas à t'investir dans le secteur public ! Il y a forcément un métier fait pour toi.
S'il y a donc un site internet à connaître, c'est Cap Territorial (www.cap-territorial.fr), le site emploi des collectivités territoriales !



De plus, en vue de proposer un service public de qualité, la fonction publique territoriale assure la formation continue de ses agents. Ces derniers peuvent recevoir de multiples formations tout au long de leur vie professionnelle. Cette possibilité a d'ailleurs encore été améliorée grâce à la loi de février 2007 qui garantit aux fonctionnaires un droit individuel à la formation. Désormais, ceux qui le souhaitent peuvent se reconvertir ou se spécialiser au cours de leur carrière.

Entrer dans la fonction publique territoriale, c'est donc s'assurer une carrière active !

« J'ai choisi de travailler dans la fonction publique territoriale car elle offre de réelles perspectives d'avenir. C'est vraiment là qu'il y a du boulot en ce moment. »

Sophie, chargée de mission

« Je souhaite faire évoluer ma carrière et je sais que c'est possible dans la fonction publique territoriale, notamment par concours interne. »

Jérémie, animateur

« Je m'épanouis dans la fonction publique parce que j'ai la possibilité d'évoluer et de changer de service si je le souhaite. »

Leïla, assistante de direction

Voici quelques indications sur les rémunérations dans la fonction publique territoriale

Salaires nets mensuels moyens en 2012 (euros)	
Ensemble	1 848
Catégorie d'emploi	
A (cadres)	3 223
B (professions intermédiaires)	2 188
C (employés et ouvriers)	1 634
Type de collectivité	
Communes	1 760
intercommunalité	1 924
Départements	2 062
Régions	1 903
Autres collectivités locales	1 807

Sources : Insee, SIASP.

Filière	Salaires nets mensuels moyens en 2005(euros)
Technique	1 555
Administrative	1 748
Culturelle	1 759
Incendie et secours	2 263
Animation	1 341
Medicosociale	1 929
Police municipale	1 804
Sportive	1 804

Sources : Insee, DADS.

Pour un m@x d'infos

Le site de l'emploi public :
www.emploipublic.fr

Le site répertoriant toutes les offres de la fonction publique territoriale :
www.cap-territorial.fr



Cliché n°4 :

« Moi, je ne serai jamais pris dans la fonction publique ! »

Faux.
La fonction publique territoriale, comme les deux autres fonctions publiques, a un système de recrutement sur concours qui assure l'égalité des chances pour tous !

Les seules conditions à remplir pour s'inscrire aux concours sont les suivantes :

- être âgé de 16 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- être en situation régulière au regard du code du service national, c'est-à-dire avoir effectué sa journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)
- remplir les conditions physiques exigées pour l'exercice de la fonction et jouir de ses droits civiques.

Il y a trois types de concours :

- le concours externe : pour les candidats non fonctionnaires
- le concours interne : pour les fonctionnaires et agents publics
- le « 3e » concours : pour les non fonctionnaires justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur privé en relation avec l'une des spécialités du concours visé.

Il existe de nombreux concours pour les différentes catégories (A, B ou C) mais aussi pour l'ensemble des métiers proposés.

Quel que soit ton niveau de formation, tu trouveras un concours fait pour toi !

Niveau des concours	Niveau 5
Formation requise	BEP, CAP…
Exemple d'emploi	Imprimeur, chargé d'accueil, secrétaire

Niveau des concours	Niveau 3	Niveau 4
Formation requise	Bac+2	Baccalauréat
Exemple d'emploi	Chargé d'études environnement	Animateur sportif

Niveau des concours	Niveau 1	Niveau 2
Formation requise	Bac+5 et plus	Bac+3 ou 4
Exemple d'emploi	Médecin, ingénieur	Directeur de musée, juriste

«Je suis entré dans la fonction publique territoriale avec un bac. J'ai passé les concours au fil des ans et aujourd'hui, à 29 ans, je suis cadre.»
Hassan, directeur des relations internationales



Le déroulement des concours

Les concours se déroulent pour la plupart en deux étapes. Il faut d'abord passer les épreuves d'admissibilité. Celles-ci sont généralement des épreuves écrites adaptées au niveau du concours. La réussite à ces épreuves permet d'être admissible et de concourir à la seconde étape : l'admission. Cette dernière se compose généralement d'une ou plusieurs épreuves orales. Si celles-ci sont couronnées de succès, le candidat est alors déclaré admis. Il peut postuler aux offres d'emploi des collectivités et ainsi intégrer la fonction publique territoriale.

Les concours sont organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) ou par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Il y a un centre de gestion de la fonction publique territoriale par département.



Le CDG59 est présent sur de nombreux salons.

Pour préparer les concours en restant zen, il y a des solutions !

Différents établissements, privés ou publics, proposent des préparations aux concours de la fonction publique :

- Le CNED (Centre national d'enseignement à distance) : il dispose de plusieurs centres répartis sur le territoire et prépare, à distance, à la fois aux concours internes et externes.
  www.cned.fr
- Carrières publiques : cette structure de formation par correspondance propose un large catalogue de préparations aux concours d'entrée dans la fonction publique.
  www.carrieres-publiques.com
- Les IPAG et les CPAG : il existe une trentaine d'instituts et de centres de préparation à l'administration générale. Les étudiants possédant au minimum une licence (ou équivalent) peuvent s'y inscrire, l'admission se faisant sur dossier après la réussite à une épreuve écrite de français.
- Le CNFPT : le Centre National de la Fonction Publique Territoriale assure uniquement la formation des fonctionnaires territoriaux en poste. Il propose cependant un large panel d'ouvrages disponibles à la vente ou à consulter dans ses délégations régionales.
  www.cnfpt.fr
- La Documentation française : site de formation à distance qui propose une préparation aux principaux concours de la fonction publique d'État et territoriale de catégories A et B et des fiches d'actualité pour réviser.
  www.formation-publique.fr

Pour un m@x d'infos

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord :
www.cdg59.fr

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais :
www.cdg62.fr

« J'étais angoissée avant le concours, surtout pour l'épreuve orale. Avec le recul, je sais maintenant que c'était à ma portée. En fait, il ne faut pas redouter le concours. »

Sophie, chargée de mission



La fonction publique territoriale vue de l'intérieur par les jeunes.

Tu te poses encore quelques questions sur la fonction publique territoriale ? Plusieurs jeunes ont accepté de partager leur expérience et de parler de leur parcours. Ils ont trouvé leur place dans la fonction publique territoriale et peuvent t'éclairer sur certains points.



Sophie, 24 ans, chargée de mission à la Communauté urbaine de Dunkerque

Spécialisée dans la gestion de la politique de l'habitat, je m'occupe de tout ce qui peut faire évoluer l'action publique dans ce domaine. Pour parvenir à ce métier, j'ai d'abord obtenu un bac S avant de suivre des études de droit pour terminer par un master action publique locale et nationale à Lille 2. Voulant travailler dans la fonction publique territoriale, le concours était un passage obligé. Pour le préparer, j'ai lu les ouvrages proposés par les organisateurs des concours et la presse spécialisée pour les collectivités territoriales. **Aujourd'hui, mon métier me plaît vraiment car il me permet de rencontrer plein d'acteurs différents : des associations, des habitants, des élus…**

Je travaille au service voirie. Ce qui signifie que j'assure la préparation et le suivi des chantiers de réfection des chaussées et trottoirs. Les travaux sont en fait réalisés par des entreprises privées. Mon rôle est donc de rencontrer les responsables du chantier pour préciser notre commande, puis de vérifier tout au long de sa réalisation que nos exigences et les normes de sécurité sont respectées. Après avoir fait un BTS travaux publics, j'ai commencé par travailler comme intérimaire pour une entreprise. Le problème c'est qu'on peut rester intérimaire longtemps dans ce secteur. J'ai donc choisi d'exercer mon métier dans la fonction publique territoriale pour bénéficier d'une meilleure sécurité de l'emploi. **L'avantage du secteur public, c'est que tu n'es pas un pion, tu es vraiment quelqu'un. Tu es reconnu.**



Ludovic, 22 ans, de Lille

contrôleur de travaux à la Métropole Européenne de Lille



Mon travail consiste à réaliser des reportages photo qui vont venir illustrer tous les documents de communication de la ville, comme le magazine municipal, le site internet. **Passionnée de photo depuis très longtemps, je ne pensais pas pouvoir en faire mon métier. Jusqu'à ce qu'on me propose de préparer un BTS en photographie par apprentissage.** J'ai donc effectué mon stage d'apprentissage dans les services de la ville pour laquelle je travaille encore aujourd'hui. Cette formule m'a permis d'avoir une expérience professionnelle et de préparer un diplôme reconnu tout en ayant un contrat rémunéré. C'était l'idéal. Je suis contente de pouvoir au travers de mon métier apporter un nouveau regard sur des choses qui touchent tous les citoyens.

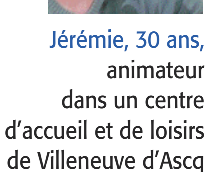


Anaïs, 25 ans,
photographe reporter
à la ville de Lille

Je prends en charge les enfants des écoles maternelles et primaires avant et après l'école ainsi que les mercredis et vacances scolaires. Je dois mettre en place des projets pédagogiques et des activités pour des enfants âgés de 3 à 12 ans. **Les gens pensent souvent que l'animation est un métier saisonnier, mon emploi est la preuve du contraire.** Moi par exemple, j'ai découvert ce métier alors que, étudiant en STAPS pour devenir prof de sport, je travaillais les mercredis après-midi. Je me suis rendu compte que l'animation auprès des jeunes enfants était ce que je voulais réellement faire. J'ai donc changé de voie et aujourd'hui j'espère évoluer dans l'animation en passant les différents concours pour devenir directeur de centre.





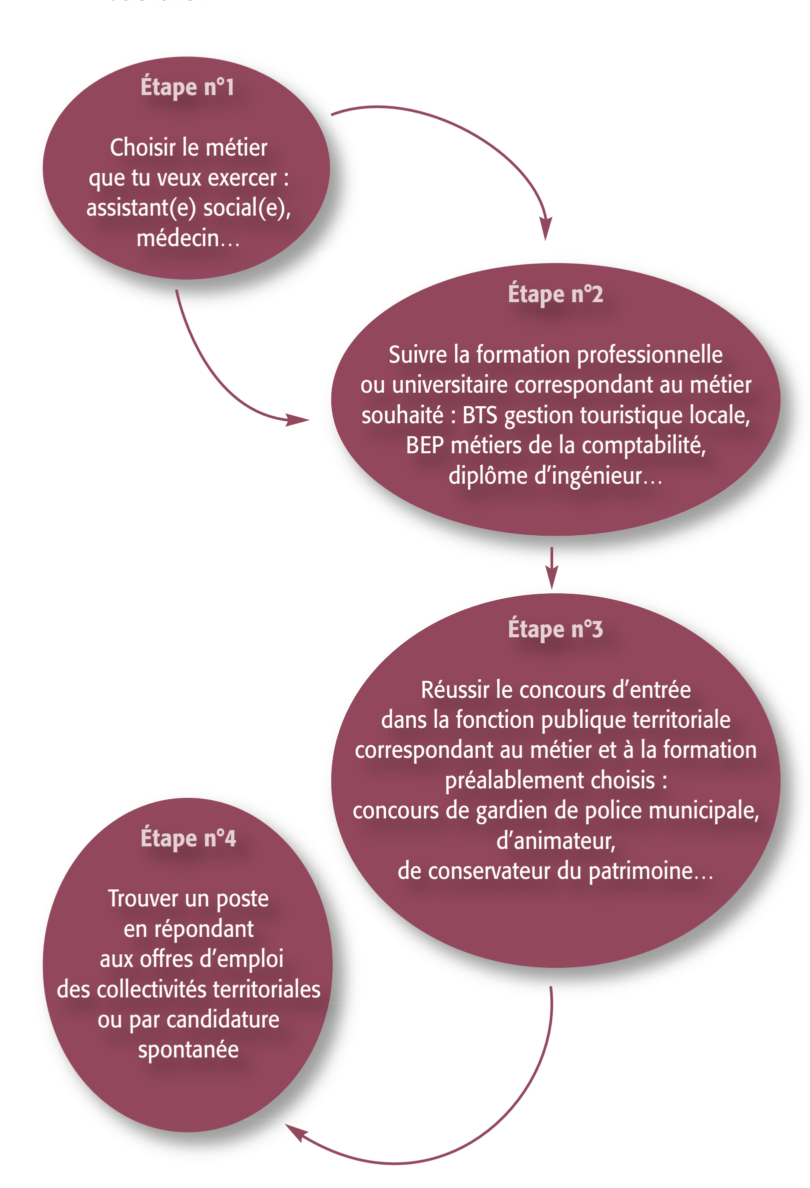


Jérémie, 30 ans,
animateur
dans un centre
d'accueil et de loisirs
de Villeneuve d'Ascq



Et maintenant, récapitulons !

Si tu es intéressé(e) par la fonction publique territoriale, voici ce que tu dois faire :



Accéder à la fonction publique territoriale par l'apprentissage.

Tu peux aussi opter pour l'apprentissage : une voie idéale pour apprendre un métier en travaillant dans une collectivité territoriale !

C'est une formation qui associe :
- une expérience pratique dans le secteur privé ou public tout au long de l'année scolaire
- et un enseignement théorique assuré au sein des centres de formation des apprentis (CFA).

Cette formule te permet d'acquérir des connaissances théoriques et une qualification professionnelle tout en percevant un salaire.

L'apprentissage, oui mais pour qui ?
Si tu as entre 15 et 25 ans, tu peux entrer en apprentissage à tout moment de ta scolarité pour préparer le diplôme de ton choix : BEP, CAP, baccalauréat professionnel, BTS ou encore celui d'ingénieur !

La formation par apprentissage est gérée par la Région.



Pour un max d'infos en plus !

Sur la fonction publique territoriale, son organisation et les concours

- **La Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale :** www.fncdg.com
- **Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord :**
  14, rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex
  Tél. 03 59 56 88 00 - Fax 03 59 56 88 91 - www.cdg59.fr

Sur les métiers de la fonction publique territoriale

- **Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale :** www.cnfpt.fr
- **La délégation régionale du CNFPT :**
  15 rue de Bavay - CS 40031 - 59040 Lille Cedex
  Tél. 03 20 15 69 69 - Fax 03 20 15 69 70 - www.npdc.cnfpt.fr

Pour les offres d'emploi de la fonction publique territoriale

- **Le site internet Cap Territorial :** www.cap-territorial.fr

Sur l'apprentissage

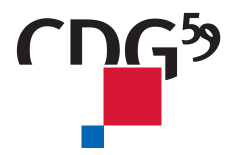
- **L'apprentissage dans le Nord-Pas de Calais :** www.apprentissage.nordpasdecalais.fr
- **Service apprentissage du Conseil régional du Nord-Pas de Calais :**
  N° Vert 0 800 00 59 62 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- **Des informations sur l'apprentissage dans le secteur public grâce au site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord :** www.cdg59.fr, rubrique Emploi
- **Le site internet l'Apprenti :** www.lapprenti.com

Les coordonnées des principales collectivités de notre région

- **Conseil régional Nord-Pas de Calais**
  Hôtel de Région
  151, avenue du Président Hoover - F 59555 - Lille Cedex
  Tél. 03 28 82 82 82 - Fax 03 28 82 82 83 - www.nordpasdecalais.fr
- **Conseil général du Nord**
  Hôtel du Département
  51, rue Gustave Delory - 59047 Lille Cedex
  Tél. 03 59 73 59 59 - www.cg59.fr
- **Conseil général du Pas-de-Calais**
  Hôtel du Département
  Rue Ferdinand Buisson - 62018 Arras Cedex 9
  Tél. 03 21 21 62 62 - www.cg62.fr

Conception et réalisation : **R Com'** Rigaux
Mars 2015





14, rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex - Tél. 03 59 56 88 00 - Fax 03 59 56 88 91